

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Formation professionnelle : mise à niveau pour tout le monde





Photo: H.N.M./L'Union

Le centre multisectoriel de Nkok accueille ce séminaire d'une importance capitale pour la formation professionnelle.

S.A.M.  
Libreville/Gabon

**T**OUS les thèmes choisis pour ce séminaire sont révélateurs d'un besoin de calibrage et d'émancipation de nos filières de formation professionnelle. La gouvernance devient, par exemple, une nouvelle donne dans les mécanismes de gestion de nos institutions pour assurer le développement", a expliqué hier Nadinge Patricia Anguile Obame, directrice de l'Agence nationale de formation et d'enseignement professionnels (ANEP). Et l'un des éléments, pour réussir à fondre tout le système, est de tenir compte de toutes les personnes intervenant dans la formation professionnelle au Gabon. C'est pour cela que, du 23 au 28 mai prochain, à Nkok, des formateurs ou encore le personnel d'encadrement de chaque centre de formation, vont, dans le cadre du séminaire national sur la gouvernance des centres, la formation duale et l'approche par les compétences des

personnels d'encadrement du ministère de la Formation professionnelle, se frotter à de nouvelles méthodes de formation et de management. Simplement parce que la qualité de l'environnement de travail et du management est fondamentale pour améliorer et entretenir les compétences des apprenants. Les centres de Nkok (il est question d'un complexe qui s'étend sur 14 hectares et comprend 32 bâtiments regroupés en 4 blocs dont un administratif, un plateau sportif et deux blocs d'hébergement pour les étudiants et les enseignants), Mvengué (Franceville) et Tchengué (Port-Gentil) sont forcément ceux vers qui se tournent tous les regards, en premier lieu. Ces complexes ont été créés dans le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT). L'objectif étant d'offrir aux jeunes des formations qui ouvrent directement à l'emploi, voire à l'auto-emploi.

### AVIS AU PUBLIC

**La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances (FGCA) portent à la connaissance du public des dispositions portant Code des Assurances relatives au paiement de la prime.**

«Il est interdit, conformément à l'article 13 du Code CIMA, à une société d'assurance de souscrire un contrat ou de remettre une attestation d'assurance à un souscripteur ou un assuré sans le paiement de la prime correspondante.

La seule dérogation de cette décision concerne les primes d'un montant supérieur à quatre-vingt (80) fois le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.


Cette exception prévoit un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la prise d'effet du contrat, avec un engagement écrit du souscripteur de payer la prime avant l'expiration de ce délai.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux, sociétés de courtage et autres) sont interdits d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme de un (1) million de F.CFA par police ni aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.»

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances attirent l'attention des assurés et souscripteurs, notamment de la branche automobile, sur les désagréments et autres contentieux pouvant découler du non-respect de cette décision, car l'absence de paiement de la prime à l'assureur entraîne la non-assurance.

**Elles appellent à la compréhension de tous, pour la bonne application de cette mesure.**



Dr Andrew GWOLOUO,  
PRÉSIDENT

LA FGCA

Alain Michel MASSOUSSOU

